



Communiqué de presse

Brive, le 03 septembre 2020

Pass'Sport : l'atout sport pour tous ... Année 2020/2021

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Brive en collaboration avec l'Office Municipal des Sports et l'ensemble des associations sportives brivistes souhaitent encourager la pratique du sport pour les brivistes de tous âges en fonction de critères de ressources.

Le « Pass'Sport » est un dispositif qui permet d'accéder à une activité sportive pratiquée au sein d'un club ou d'une association sportive briviste avec une prise en charge possible de 80% du coût de la licence et de la cotisation (dans la limite de 50 ou 80 €). Pour en bénéficier, il faut être domicilié sur la commune de Brive et présenter des ressources inférieures à celles fixées par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Les dossiers sont disponibles à l'accueil du C.C.A.S.* ainsi qu'à la Direction des Sports** et sont téléchargeables sur le site de la ville : www.brive.fr .

Ils sont à rendre directement au C.C.A.S. :

- entre le 15 septembre et le 15 octobre 2020 pour les clubs fonctionnant sur l'année scolaire ;
- entre le 1^{er} et 28 février 2021, pour les clubs fonctionnant sur l'année civile.

Le dossier complet est ensuite examiné par la Commission Permanente du C.C.A.S. et l'aide attribuée sera versée directement au club.

Renseignements sur le site de la ville de Brive www.brive.fr

*C.C.A.S. : 22 rue Berlioz – 19100 BRIVE / tél : 05 55 17 71 82 / mail : ccas@brive.fr

**Direction des Sports : 13 rue du Docteur Masénat (3^{ème} étage) - 19100 BRIVE